



## Ordonnance de télécom CRTC 2016-456

Version PDF

Référence : 2016-398 et 2016-434

Ottawa, le 18 novembre 2016

### Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Bell Canada	AMT 941 Modification au Tarif des services nationaux – Retrait du service 900 option réseau	26 septembre 2016	25 novembre 2016
Société TELUS Communications	AMT 4392 Modification au Tarif des services d'accès – Interconnexion de réseaux locaux et dégroupement de composantes réseau	14 octobre 2016	14 novembre 2016

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale